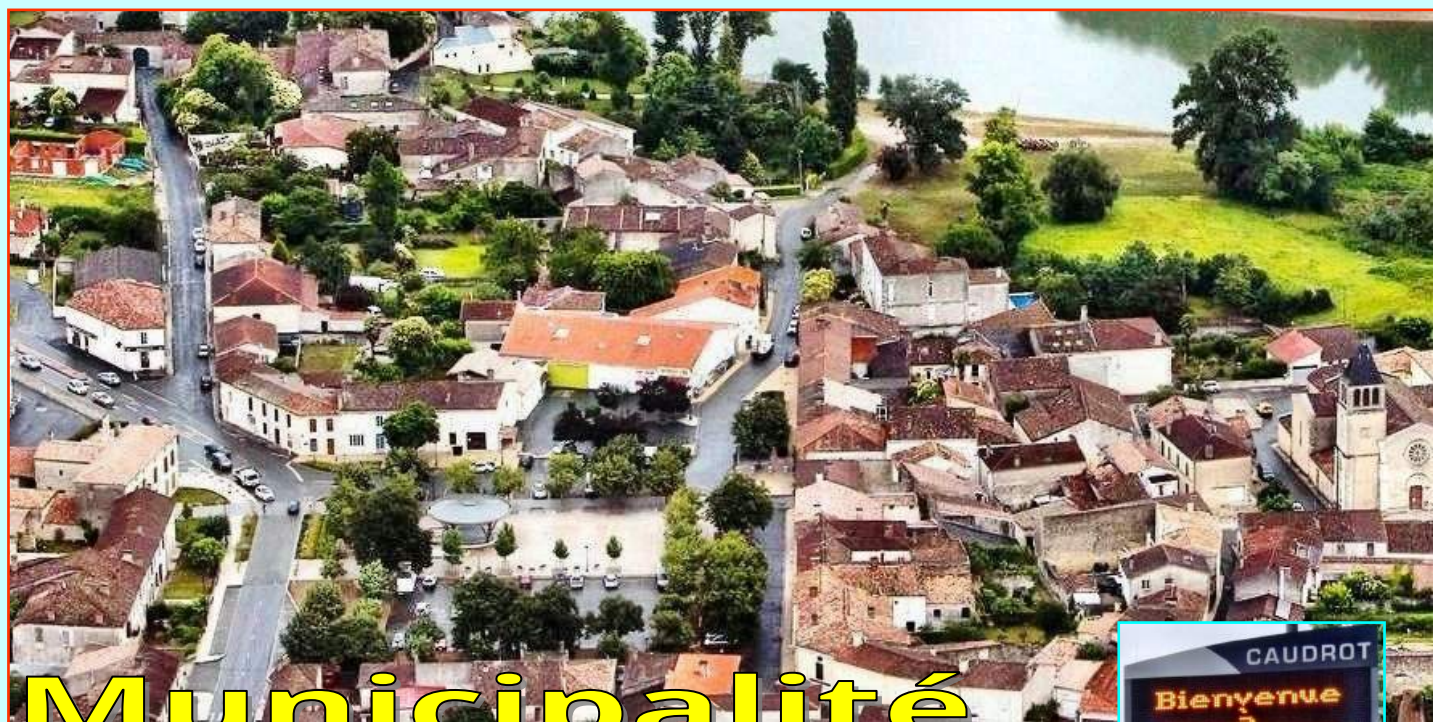




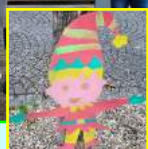
Municipalité de Caudrot



Bulletin communal Mars 2018



Décoration de la Place des
Tilleuls le 18 décembre 2017
par le Pêriscolaire



Le sommaire

- L'éditorial de Monsieur le Maire	page 2
- Budget	pages 3 et 4
- Réflexion sur les rythmes scolaires	pages 5 et 6
- GEMAPI	page 7
- P.L.U.I.	pages 8 et 9
- Garderie itinérante et L.A.E.P.	page 10
- Commémoration et les Bouchons	page 11
- Les Joyeusetés réservées aux aînés	page 12
- Les Joyeusetés réservées aux petits	page 13
- Renaissance COULEURS	pages 14 et 15
- ALT o Poils	pages 16 et 17
- AU DOUX PASSAGE	pages 18 et 19
- Laurie BABIN	pages 20 et 21
- Parents d'élèves	pages 22
- Caudrot entre deux Révolutions	pages 23 et 24
- Semaine de NOËL périscolaire	page 25
- La Vie Associative	page 26 à 28
- L'État-Civil	page 29
- Les Renseignements Utiles	pages 30 et 31
- L'Épilogue	page 32

Editorial

Caudrotaises, Caudrotais,

L'année 2018 sera certainement très intense pour le conseil municipal.

Les effets de la loi NOTRe sur le transfert des compétences ont été mis en place dès le 1^{er} janvier 2018. Ce transfert concerne la **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour laquelle la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde assurera partiellement les compétences, accompagnée par différents syndicats des eaux.

Les travaux concernant la mise en place du **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ont débuté par l'étude du **Diagnostic du territoire** qui sera suivi du **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Dans ce bulletin, vous trouverez des explications plus détaillées concernant ces deux dossiers et des réunions publiques viendront compléter ces informations.

En 2017 plusieurs projets de sécurisation des routes et des rues ont été initiés. Dès novembre 2017, la sécurisation de la rue des écoles a été réalisée à la grande satisfaction de tous, à commencer par les parents d'élèves et les riverains. Les travaux vont se poursuivre en 2018.

Dès la mi-mars, la RD 1113 verra débuter les travaux qui dureront deux mois. Durant cette période la circulation sera perturbée et je vous demande la plus grande bienveillance car, au final, la traversée de notre village verra une amélioration esthétique et une plus grande sécurisation de la traversée (il ne faut pas oublier que 7000 à 8000 véhicules empruntent quotidiennement cette voie).

D'autres projets sont à l'étude : la rue de la Gare, la rue du Terré, la rue Robert Aucoin. L'accès au village par les RD 15 et 123 font l'objet d'une étude pour limiter la vitesse à l'entrée et la sortie du village. Toutes ces études verront leur réalisation fin 2018 début 2019.

Enfin, un projet de **DECAPARK** doit voir le jour avant la fin de l'année. Cette aire de jeux et ce lieu convivial pour les familles se situera sur l'aire de jeux qui jouxte l'école, aire de jeux qui a le grand avantage d'exister.

Lors de la traditionnelle réunion publique qui sera consacrée au budget (compte administratif 2017 et budget primitif 2018), vous pourrez constater les efforts faits pour maîtriser les budgets sans augmenter le taux d'aucune des 4 taxes et en assurant sans emprunt des investissements.

Enfin, après une année de fonctionnement avec la **CDC du Réolais en Sud Gironde**, nous pouvons nous féliciter du bon accueil de nos collègues et de la bonne gestion financière de cet EPCI (Établissement public de coopération intercommunale). Les nouvelles compétences développées nous permettent d'espérer un accompagnement sur certains dossiers, notamment le réaménagement du port de Caudrot.

Comme vous pouvez le constater, le conseil municipal reste très actif et à l'écoute des administrés espérant que ces travaux rendent le village plus agréable à vivre.

Caudrotaises et Caudrotais, le conseil municipal respecte au plus près les engagements pris lors de notre candidature, certainement au-delà de ce qui était du possible, grâce à une gestion rigoureuse et prospective. Le **Bien vivre à Caudrot** n'est pas une vue de l'esprit mais une vraie réalité.



Le Maire, Jean-Pierre JAUSSEMAND

Le travail du Conseil Municipal

**Bilan
financier
2017**



Nous avons pu vous présenter, lors de la cérémonie des vœux du Maire le 13 janvier 2018, la santé financière de notre Commune. Vu les résultats comptables de l'exercice 2017, il a été constaté que notre équipe municipale continuait d'assurer une gestion contrôlée et prudente du Budget de la Commune. C'était un des objectifs fixés par notre équipe au début de notre mandat.

C'est le compte administratif qui permet de juger de la plus ou moins bonne gestion d'une Commune : il permet de comparer les dépenses et recettes effectuées avec les montants prévisionnels du Budget Primitif. Il présente les résultats financiers en dépenses et en recettes de la Commune de l'exercice. En analysant notre Budget, nous constatons que les dépenses n'ont pas été sous-estimées en 2017 et que les recettes prévues ont été réalisées.

Le compte administratif et le compte de gestion établi par le Trésorier en parfaite concordance ont été votés et approuvés par le Conseil Municipal le 07 mars 2018.

Comment pratiquer une stratégie budgétaire solide, soucieuse d'une bonne gestion ?

En maîtrisant avec efficacité les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus.

En 2017, la Commune a enregistré un excédent de 165.107,68 € en section de fonctionnement entre les recettes et les dépenses, et ce malgré des charges salariales en augmentation et des dotations en diminution, notamment la dotation globale de fonctionnement (- 10% entre 2016 et 2017).

En sélectionnant des dépenses d'investissement pouvant être raisonnablement financées. En 2017, nous avons résorbé budgétairement en totalité notre déficit d'investissement qui était de 102.000 € fin 2016.

A la clôture de l'exercice 2017, nous enregistrons un excédent de 28.034,96 € en section d'investissement.

Il faut savoir que la vente du hangar, rétrocédé par la CDC du Réolais à la Commune de Caudrot, et les différentes subventions de l'État et du Département ont permis et permettront la réalisation de gros travaux d'investissement : travaux de sécurité routière, aménagement du centre-bourg, réfection des trottoirs ...

Investissements réalisés en 2017

Travaux de sécurisation routière : ceux-ci ont été entrepris Rue de la gare et en priorité Rue des écoles afin d'assurer davantage de sécurité pour tous, à commencer par les enfants et les accompagnants se rendant à l'école.

Réfection du parking SNCF : avec l'accord de la SNCF, nous avons pu entreprendre les travaux de remise en état du parking.

Travaux de voirie réalisés : Route de la Gabache, Route de Sainte-Foy-la-Longue sont les plus importants.

Aménagements de la mairie

La mairie étant le premier service public de la Commune, il était indispensable d'effectuer des travaux de rénovation dans les locaux de la mairie. Des agencements ont été réalisés au bureau d'accueil : équipements de mobilier moderne, mise aux normes et remplacement du matériel informatique, mise en conformité électrique ... Nos agents communaux, chargés de l'entretien des locaux, ont réussi à rendre ces lieux plus agréables et fonctionnels.

Rénovation des vestiaires du Club de Football La Vaillante

Les deux vestiaires (locaux et visiteurs), le vestiaire de l'arbitre et les sanitaires ont été soigneusement rénovés pour améliorer les conditions d'accueil et d'hygiène.

Principales réalisations :

Travaux d'éclairage public :

- Mise en place de nouvelles illuminations pour les fêtes de fin d'année
- Rénovation électrique de certains foyers
- Installation d'un nouvel éclairage en face du nouveau cabinet médical

Entretien de nos bâtiments communaux :

- Démoussage de la toiture de l'église
- Travaux de peinture : mairie, club de football, murs extérieurs de la salle des Associations
- Remplacement de trois chaudières à l'école, dans un logement communal, au Centre Socio Culturel



.../...

Le travail du Conseil Municipal

.../...

Recette supplémentaire pour investissements à prévoir en 2018 : La Commune de Caudrot a eu l'agréable surprise de recevoir de Monsieur Jean-Jacques GRELLIER, Président du Cercle Industriel et Agricole, un don de 46968,96 €. Nous l'en remercions chaleureusement, ainsi que tous les membres du Club, sachant que l'intégralité de ce don permettra de financer des équipements pour les jeunes de Caudrot.

Bilan de l'exercice 2017

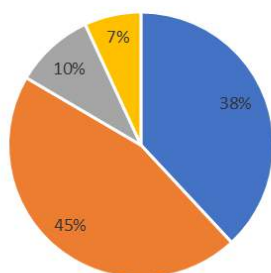
Des résultats positifs ont été réalisés dans l'ensemble du Budget communal (excédent en fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2017). Il faut noter que ces résultats ont été obtenus sans augmentation de la part communale des taux d'imposition, sans avoir à recourir à un nouvel emprunt et en dépit d'une baisse de dotation de l'Etat au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Les hausses constatées d'impôts locaux sont essentiellement dues à l'augmentation des bases d'imposition et aux taux appliqués par la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde : 0,184 % en 2016, 2,00 % en 2017 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties - 9,02 % en 2016, 9,65 % en 2017 pour la taxe d'habitation.



Compte administratif 2017

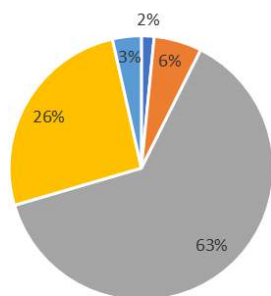
Dépenses fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges gestion courante
- Charges financières

Charges à caractère général	308.120,45 €
Charges de personnel	367.229,06 €
Autres charges gestion courante	78.218,12 €
Charges financières	55.797,68 €
TOTAL DES DÉPENSES	809.365,31 €

Recettes de fonctionnement



Atténuations de charges	15.081,10 €
Produits des services	57.014,19 €
Impôts et taxes	614.495,92 €
Dotations et Participations	253.435,40 €
Revenus de Immeubles	34.333,32 €
Produits financiers	113,06 €
TOTAL DES RECETTES	974.472,99 €

- ATTENUATIONS DE CHARGES
- PRODUITS DES SERVICES
- IMPOTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- REVENUS DES IMMEUBLES

Investissement

Total dépenses = 206.570,27 €

Voirie (RD1113, Rue des Écoles, Rue de la Gare)	19.953,60 €
École	937,00 €
Matériel informatique et mobilier Mairie	9.860,34 €
Bâtiments communaux	4.469,01 €
Eclairage public	10.037,18 €
Remboursements emprunts	141.313,14 €

Total recettes = 338.150,73

FCTVA	10.639,00 €
Taxe Aménagement	4.127,35 €
Don du Cercle Industriel et Agricole	46.968,96 €
Excédent Fonctionnement 2016	246.552,42 €
Subventions État	9.200,00 €
Subventions Département	3.210,00 €
FDAEC	17.453,00 €

Il n'y a pas de gain plus sûr que celui de l'économie
PUBLILIUS SYRUS poète romain
(Les sentences et adages - 1^{er} s. av. J.-C.)

J'❤️
CAUDROT



Édouard LENGAIGNE
2^{ème} Adjoint au Maire

RÉFLEXION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES



Depuis plus d'une décennie les spécialistes, médecins, éducateurs, enseignants mènent une réflexion sur les rythmes scolaires.

S'il est difficile voire impossible de trouver le bon « tempo », la grande majorité d'entre eux s'accordent pour dire que la semaine de 4 jours n'est pas la solution.

Afin de trouver la solution la plus adaptée à son temps, le gouvernement en poste en 2013 proposa d'instaurer un rythme scolaire sur une semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$ avec la possibilité de choisir la demi-journée : mercredi ou samedi.

Cette proposition s'est concrétisée par la promulgation d'une loi :

Loi 2013-595 du 8 juillet 2013, portant sur la « refondation de l'école et de la République ». Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

POURQUOI UNE LOI ?

A partir du constat fait par les spécialistes concernant la semaine de 4 jours, le législateur a souhaité mettre en place une solution mieux adaptée à cette problématique. C'est ainsi qu'en 2013 la loi mit en place la semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$. Cette mise en place a fait l'objet de nombreuses critiques sur la forme, d'ordres organisationnel et financier.

Par contre, sur le fond, les critiques concernaient essentiellement la raison suivante : pas de pause médiane durant la semaine d'où une fatigue observée sur certains enfants.

Aujourd'hui, devant la pression des élus, le gouvernement donne la possibilité de dérogation à cette semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$. [Loi N°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017. Pas de point modifiant l'article 67 de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, portant sur la refondation de l'école et de la République].

Voilà la problématique qui est posée aux municipalités et, en l'occurrence, à la nôtre.

Si une demande de dérogation devait être formulée, cela signifierait que le système actuel, dans sa globalité, ne convient pas aux usagers.

En tant que financeur de ce type de décision, le conseil municipal tient à rappeler les modifications qui ont été engagées depuis 2013 pour la mise en place de la semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$.



C'est en 2013 que la municipalité a mis en place ce nouveau dispositif alors que toutes les autres communes de l'ex CDC des Coteaux Macariens souhaitaient faire cette modification plus tard.

Avec l'aide précieuse de l'association A.V.L. et de la municipalité qui a construit le PEdT (Projet Educatif Territorial), les activités périscolaires ont été mises en place.

La fréquentation moyenne sur ces 5 dernières années est de 75 enfants soit 63% des effectifs actuels.

A travers ce chiffre la municipalité ne peut que se féliciter de cette organisation qui correspond, pour une large majorité, à la demande des enfants et des parents.

« Je suis sûr que le maire se touche les dessous de table »

BÊTISIER DES MAIRIES

.../...

RÉFLEXION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES ... suite



.../...

Si cette fréquentation aussi importante correspond à une demande des parents et à l'organisation mise en place conjointement par la municipalité et A.V.L, nous ne devons pas oublier que les enfants doivent être encadrés par des adultes qui doivent avoir la compétence (formation officielle avec diplôme) pour effectuer ce travail.

En 2013, la municipalité, n'ayant pas le personnel formé, a financé des formations à ces postes d'animateur pour les agents communaux volontaires. Le complément humain vient de l'association qui en assure la gestion. Là aussi, il y a eu recrutement de jeunes. Ce recrutement, qui a proposé des postes précaires au début avec 4 à 6 h hebdomadaires, est devenu par la suite un recrutement à plein temps.

Des locaux spécifiques ont été aménagés afin de ne pas utiliser les classes.

Tout cela a un coût non négligeable en investissements matériels et humains puis en fonctionnement. Il a fallu recruter des agents d'animation et un agent de service. L'ensemble de ce dispositif a démontré que cet investissement coûteux correspond aux besoins de la population de la commune.

Pour toutes ces raisons factuelles, le conseil municipal ne voit pas la nécessité d'un changement des rythmes scolaires pour notre commune d'autant que, il y a 5 ans, les parents d'élèves étaient favorables à un changement de rythme comme les spécialistes le préconisent.

Revenir à la semaine de 4 jours serait un retour en arrière qui n'apporterait pas de plus à l'éducation des enfants.

Que ferait-on des personnes recrutées ? Surtout ces jeunes qui souhaitent rester vivre sur ce territoire. Le recrutement « Kleenex » n'est pas dans les valeurs du conseil municipal.

Les seuls arguments avancés par les Municipalités qui souhaitent ce retour en arrière sont le coût et les difficultés d'organisation.

Le conseil municipal a toujours fait de l'école une de ses priorités avec comme objectif le bien-être de l'enfant. Il suffit de se rendre, après le temps scolaire, dans la cour de l'école et dans le local du Périscolaire pour voir comme les enfants apprécient les activités proposées par une équipe dynamique et compétente.

18 décembre 2017

Le véritable questionnement est :

Comment peut-on faire mieux pour :

- aider ces enfants à s'épanouir
- les armer à comprendre les codes de notre société
- les préparer à leurs futures vies d'adolescent et d'adulte

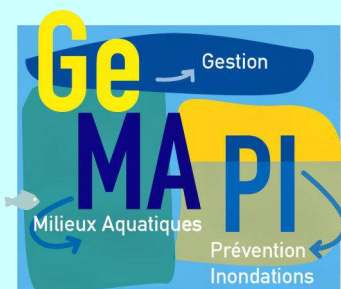
... bien évidemment en complément
de l'éducation familiale et scolaire.



Construire un projet éducatif durable ne se fait pas au gré des modes et du vent, l'affaire est trop sérieuse. Une politique « girouette » n'est pas la solution. Donner des repères réfléchis et durables font partie de la réussite d'une politique éducative.

Que penseriez-vous si nous changions régulièrement les règles du jeu ? Nos enfants ... vos enfants ne sont pas une variable d'ajustement au service de la compétitivité d'une commune.

Le Maire, Jean-Pierre JAUSSEMAND



La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



La GEMAPI, qu'est-ce que c'est ?

La GEMAPI regroupe les missions d'aménagement d'un bassin versant, l'entretien et l'aménagement des cours d'eaux et lacs, canaux et plans d'eau, la défense des inondations et la protection des zones humides et écosystèmes.

Il s'agit par exemple d'entretenir ou de construire des barrages, des berges et des digues le long des rivières, de gérer les sédiments, les zones de rétention, et d'assurer la protection des zones humides.

Désormais, qui fait quoi ?

Cette gestion qui était une compétence partagée entre État, le Département et la Région et principalement les communes est, à partir du 1^{er} janvier, à la charge de l'intercommunalité du Réolais en Sud Gironde qui en assure la compétence. Face à la complexité du sujet, la CDC va déléguer une partie ou la totalité de cette mission à des syndicats de rivière aux statuts remaniés.

Toutefois, les Départements et les Régions, déjà impliqués notamment dans la défense contre les inondations, auront la possibilité de poursuivre leurs engagements au-delà du 1^{er} janvier 2020.

Pourquoi un transfert de compétences ?

La compétence GEMAPI attribuée à tous les niveaux de collectivités fait qu'aucune d'entre elles n'en est spécifiquement responsable. Imposer un interlocuteur unique permet de clarifier les compétences et les responsabilités.



L'intercommunalité, une bonne échelle ?

Pour de nombreux élus, l'échelle de l'intercommunalité est encore trop petite. Certaines d'entre elles dépendent souvent de plusieurs bassins versants et certains ouvrages sont sur plusieurs CdC. C'est le cas pour le Syndicat Mixte du DROPT Aval, du Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants du Beuve et de la Bassane, du Syndicat Mixte d'aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule (Lot et Garonne).

C'est pourquoi le législateur a prévu que les syndicats mixtes pourront se regrouper au sein d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) ou d'un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE).



De son côté, l'État continuera d'élaborer les cartes de zones inondables, les plans de prévention des risques, d'assurer la prévision et l'alerte des crues, de contrôler l'application de la réglementation applicable en matière de sécurité des ouvrages hydrauliques, d'exercer la police de l'eau. Il continuera aussi à gérer les digues sur le domaine public maritime jusqu'en 2024.

Une nouvelle taxe pour la financer

Pour financer ces nouvelles charges, la CDC du Réolais en Sud Gironde a mis en place une taxe qui sera de l'ordre de 10 € par habitant. La construction d'une digue revient en moyenne à 10 000 € le mètre linéaire et son entretien à 1 000 € le mètre ». Des financements complémentaires via l'Agence de l'eau ou par exemple le Fonds Barnier sont toujours possibles

À hiver qui est en eau succède été bon et beau
Proverbes agricoles de la France (1872)

Le Maire, Jean-Pierre JAUSSEMAND



Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Depuis le 28 décembre 2015, la Communauté de Communes est compétente pour toutes les démarches d'élaboration ou de modification des documents d'urbanisme et a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire.

A quoi sert le PLUi ?

Cohérence du projet de territoire : L'intérêt d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est de permettre une **réglementation commune et cohérente**, en terme de planification, sur les 41 communes du territoire, avec un document d'urbanisme unique.

Le PLUi dote le territoire d'une vision prospective de 10 à 15 ans. Cette vision est réfléchie à l'échelle de l'intercommunalité, où s'organise l'essentiel des activités quotidiennes.

Le PLUi doit permettre l'émergence d'un **projet de territoire partagé** qui concilie les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le P.L.U.i assure la pérennité des pôles d'activités et leur attractivité en prenant en compte le caractère diversifié du territoire ; il apporte des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

CADRE DE VIE

Le P.L.U.i veille à la qualité paysagère sur l'ensemble du territoire et valorise le cadre de vie des habitants. Il maintient un équilibre entre zones bâties, naturelles, forestière et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace.

HABITAT

Le P.L.U.i accompagne la production de logements notamment dans la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de l'habitat. Il facilite la mise en œuvre des politiques en faveur du logement.

CLIMAT

Le P.L.U.i est un outil d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique. Il détermine ainsi les conditions d'un aménagement prenant en compte cet enjeu.

Les différentes étapes du PLUi

Le PLUi s'organise en plusieurs étapes :



S'il fait jour à la Saint Cyrille,
mars ira jusqu'en avril



.../...



Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde



.../...

→ Une phase d'établissement du dossier de projet de PLUi :

- **Diagnostic territorial** qui permet de dresser un portrait du territoire, de faire un bilan (atouts et contraintes), de préciser les tendances d'évolution, de cerner les besoins à prendre en compte et les enjeux du territoire.
- **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : il s'agit de passer des enjeux identifiés dans le diagnostic à la définition, pour les 10 à 15 prochaines années, d'orientations générales en matière d'aménagement, de développement économique et de l'habitat, de préservation des milieux naturels sensibles, des paysages, des espaces agricoles.
- **Traduction réglementaire** (plans de zonage, règlement des zones, OAP, pièces annexes):
Les orientations retenues dans le cadre du PADD serviront de base à la définition à la parcelle des différentes zones (zones urbaines, à urbaniser, naturelles et forestières, agricoles) ; le règlement écrit précisera les règles à appliquer à chacune des zones ; les Orientations d'Aménagement et de Programmation décriront les conditions d'aménagement de certains secteurs (principes d'insertion, de composition urbaine, de desserte ...)

→ Une phase de validation du projet de PLUi :

Vote du projet en conseil communautaire (phase « arrêt »), consultation des Personnes Publiques Associées, **enquête publique**, modification éventuelle du dossier pour approbation. Dans le cadre de l'enquête publique, la population pourra faire part de ses observations et demandes sur un registre d'enquête.

Concertation : comment participer ?

Un dispositif de concertation est mis en place tout au long de l'élaboration du PLUi (jusqu'à l'arrêt du projet). Chacun peut ainsi s'informer et s'exprimer aux différentes étapes.

Déjà en place :



Registres de concertation

dans toutes les mairies, au siège de la CdC

A venir :



Réunions publiques

aux différentes étapes du PLUi



Information régulière

Site de la communauté : www.reolaisensudgironde.fr
Lettres d'information

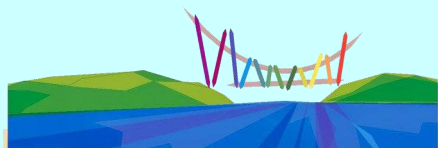


Panneaux d'exposition

à la CdC et dans les communes



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet
de la Communauté de Communes : www.reolaisensudgironde.fr



Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

Vivre à Taudrot en 2018

BIEN-VIVRE ENSEMBLE À CAUDROT

HALTE GARDERIE ITINERANTE

Accueil de 8h45 à 12h15



Renseignements au multi accueil de Saint Pierre d'Aurillac

multiaccueil.stpierre@reolaisensudgironde.fr

3A Rue des Coopératives 33490 St Pierre d'Aurillac

Vendredi : CAUDROT (Centre Socio-Culturel)

Auprès de la directrice :

Nawal NCIRI

05 56 63 84 19 OU 07 76 05 94 82

Auprès de la référente du service HG

itinérante :

Nathalie BERNEX

06 89 37 85 64



Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le LAEP « **ENTRE PARENTHÈSES** »
vous accueille tous les lundis
de 9h15 à 12h15 dans la salle du RAM
Maison de la Petite Enfance de La Réole

ÊTRE PARENTS PAS SI FACILE...

Le laep est ouvert aux enfants âgés de moins
de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s)
ou d'un adulte familial pour participer à des
temps conviviaux de jeux et d'échanges.

Pour vous Parents :

- La possibilité de jouer avec votre enfant ;
- Découvrir ou redécouvrir votre enfant ;
- Échanger votre expérience
avec les autres parents et
futurs parents ;
- Faire des rencontres ;
- Faire une pause...



Votre enfant pourra :

- Rencontrer d'autres
enfants ;
- Partager des moments de jeux ;
- Acquérir de l'autonomie et se préparer à la
collectivité : entrée en crèche, école...
- Se familiariser avec des règles de vie en
société.

laep.lareole@reolaisensudgironde.fr

LAEP de La Réole

8 chemin de Peyrefitte

33190 LA REOLE

Maison de la Petite Enfance

laep.lareole@reolaisensudgironde.fr

Tous les lundis
hors vacances scolaires
de 9h15 à 12h15

Référente : Sylvie LEGLISE



81 rue Armand Caduc

33190 LA REOLE

05 56 71 71 55

Vivre à Caudrot en 2017... 2018

COMMÉMORATION



Le 11 novembre 2017, Monsieur le maire a convié les Caudrotaises et les Caudrotais à venir se recueillir au monument aux morts pour le 99^{ème} anniversaire de l'armistice mettant fin à la terrible guerre de 1914 à 1918. Cette manifestation réunit en général beaucoup de monde car beaucoup de familles ont été touchées par la mort d'un aïeul : 33 noms sont inscrits sur la plaque qui leur est dédiée.



Après la lecture par Monsieur le Maire de la lettre de la Secrétaire d'État chargée des Anciens Combattants suivit la liste des Morts pour la France nommés par Patrick BOUXIN. Monsieur le Maire et quelques enfants de notre école déposèrent une gerbe au pied du monument.

La sonnerie aux morts retentit par les cuivres sous la direction de Thierry BORDENAVE, suivie d'une minute de silence puis de l'hymne national chanté par les élèves de l'école de musique sous la direction de Catherine BIELSA.

Comme de coutume, un rafraîchissement attendait la population au centre socio-culturel, l'occasion de discuter avec Monsieur le Maire et les élus.



François DUMEAU
Conseiller municipal
Correspondant Défense de la Commune



Agir Cancer
Gironde

Vous êtes formidables !!!

Un grand merci à vous tous, connus ou inconnus
qui avez participé cette année encore
à notre belle aventure

Vous avez permis de collecter, trier et recycler
des tonnes de bouchons

pour la recherche contre le cancer

63 TONNES DE BOUCHONS RECYCLES EN 2017

*Le 12 Janvier 2018 un chèque de 21 000 euros
sera remis à l'institut Bergonié de Bordeaux*



UN GRAND MERCI !!!

De Juin (lancement de l'opération) à Octobre 2017, nous avons récolté plus de 2000 bouchons. Fin Décembre, nous avons plus que doublé ces chiffres et là je vous avoue que je n'ai pas eu le temps de les compter !!! Non ... de les peser ...

Par contre j'ai un message à vous transmettre :

Je vous invite à poursuivre votre collecte de bouchons de bouteilles de vin en liège ou en matière synthétique, à les déposer en Mairie et, pour les parents, **une nouveauté 2018 : vous pouvez les déposer au local du Périscolaire de Caudrot !**



Sandrine GARRELIS
4^{ème} Adjointe au Maire

Vivre à Caudrot en 2017... 2018

LES JOYEUSETÉS RÉSERVÉES AUX AÎNÉS

NOËL

La commission animation ayant commencé dès l'an passé à modifier le colis traditionnel de Noël en goûter de Noël, nous nous sommes dit pourquoi s'arrêter en si bon chemin.

Aussi, cette année ce ne fut pas un goûter mais un repas musical qui fut proposé à tous nos aînés. Une centaine d'entre eux répondirent présents à l'invitation et chacun put profiter des petits plats concoctés par **Jérôme DUPOUY**, Traiteur à Bazas « **Le relais bazadais** », accompagnés de vins de nos producteurs Caudrotais et surtout sous les rythmes brésiliens du **groupe BATISTA** venu tout spécialement pour l'occasion.

En fin de repas, la piste de danse fut envahie par les convives charmés par la musique et la bonne humeur ambiante symbole du bien-vivre ensemble à Caudrot.

Le traditionnel colis de fin d'année a vécu et est définitivement abandonné, le repas paraissant beaucoup plus convivial et beaucoup plus apprécié par les participants. Cette nouvelle formule ayant été à nouveau très bien reçue, il y a fort à parier qu'elle sera reconduite en 2018.



NOËL



Carole BRAU
3^{ème} Adjointe
au Maire

J'❤️
CAUDROT



Vivre à Caudrot en 2017... et 2018

LES JOYEUSETÉS ... RÉSERVÉES AUX PETITS

NOËL



Après nos aînés, ce fut le tour de nos petits, les enfants de l'école de Caudrot. Le jeudi 21 décembre, les maternelles purent aller au foyer, accompagnés de leurs maîtresses pour écouter un conte de la **Compagnie TORTILLA**. En effet, **Pauline BLAIS** leur a raconté une histoire tout en fabriquant un gâteau qu'ils purent déguster à la fin du conte. Après tant d'attention, ce fut le moment de la venue tant attendue du Père Noël, venu spécialement du Pôle Nord jusqu'à Caudrot afin de remettre un cadeau à chaque enfant.

Après toutes ces émotions, les maternelles purent déguster un menu spécial Noël concocté tout particulièrement pour l'occasion par notre **Traiteur Yannick ROUZIE**. Mais ce ne fut pas la seule surprise pour les papilles de nos plus petits et des plus grands : **Véronique DULAURENS**, de la société Caudrotaise **AUTREFOIE**, est venue faire déguster son succulent foie gras et expliquer son travail aux élèves. Il était ensuite temps de reprendre un après-midi « normal », après tant d'émotions ...

Quant aux élémentaires, ils durent patienter une matinée entière à travailler avant de déguster le même succulent repas que les maternelles. Ensuite, ils auraient dû se rendre au cinéma de La Réole pour voir le film PADDINGTON 2. Cependant, ce ne fut pas le cas. En effet, ce temps étant sur du temps scolaire, la directrice ainsi que l'équipe enseignante ont fait cette année le choix de ne pas aller au cinéma, ce qui est fort regrettable pour les enfants mais nous ne pouvions qu'accepter cette décision.

Le Père Noël a dû donc se faufiler discrètement dans les classes pendant la pause méridienne afin de déposer des cadeaux dans chaque classe ...

Vivement l'année prochaine que le Père Noël revienne avec certainement quelques changements pour que NOËL reste une magie pour nos enfants.



Carole BRAU 3^{ème} Adjointe au Maire



Vivre à Caudrot en 2018

L'HISTOIRE DE CAUDROT

RENAISSANCE COULEURS

Nous connaissons bien **Josiane** et **Jean-Jacques GRELLIER**



Caudrotaise d'origine, Josiane est née à une dizaine de mètres de leur domicile actuel du lieu-dit Sargos. Ils ont deux filles et deux petits-enfants, bientôt un troisième.

Après de nombreuses années de travail en entreprise, Jean-Jacques décida en 1991 de se mettre à son compte et il créa **Multi Services** (dépannage, petits et gros travaux). Josiane l'a secondé activement depuis le début mais récemment, pour des raisons de santé, Jean-Jacques a dû ralentir son activité, ce qui a donné l'occasion à Josiane de développer sa passion de toujours : la décoration et le relooking de meubles et objets devenus sa nouvelle activité, avec son mari en co-équipier.

Renaissance COULEURS
Conseil, restauration et relooking de meubles
et tous objets déco, sur commande.
Patine à l'ancienne

Josiane Grellier
2 chemin de Sargos 33490 Caudrot
renaissancecouleurs@gmail.com
06 14 15 25 37
renaissance-couleurs.business.site
"Renaissance Couleurs"

100% NATUREL
PEINTURE EN POUDRE
DE LAIT,
PIGMENTS

Jean-Jacques se chargeant de la restauration, leurs expériences cumulées leur facilitent la tâche car travailler les matières, à commencer par le bois, n'est pas une nouveauté pour eux et c'est le goût de l'artiste, dont ils ne manquent pas, qui vient maintenant en complément.



L'HISTOIRE DE CAUDROT
EST CONSTRUITE PAR TOUS

.../...

.../...



Quel plaisir de les voir dans leur atelier ... manifestement heureux d'y être. Ce sont des travailleurs ... ils ne savent pas s'arrêter.



Si vous avez des objets ou des meubles (de toutes tailles) à rénover ou relooker, vous pouvez les contacter **05.56.62.82.26** ou **06.14.15.25.37**. En photos quelques exemples de leurs réalisations terminées ou en cours.

Ils auront un stand à la
BROCANTE du Printemps
à Bordeaux qui se tiendra à
Bordeaux Place des quinconces
du 28 avril au 8 mai 2018.



Nous leur souhaitons
bonne chance et bon courage.

J'❤️
CAUDROT



**Raymond VEUX, Conseiller Municipal
Responsable de la Commission
VIE ÉCONOMIQUE**



L'HISTOIRE DE CAUDROT



Naissance à Villeneuve-Saint-Georges en 1995, Bordeaux 2001, Bègles 2008, Caudrot 2011 avec ses parents (fille unique), c'est le parcours d'**Audrey THIBAULOT** qui est auto-entrepreneur depuis Septembre 2017. Après son CAP Vente Commerce au Lycée de La Réole en 2012, Audrey décida de ce qu'elle avait voulu toujours faire : s'occuper des animaux qu'elle aime et dont elle a besoin de la compagnie et du contact depuis toute petite.

Elle dit qu'elle avait un véritable lien fusionnel avec **Ouragan**, son caniche malheureusement mort écrasé alors qu'elle avait dix ans.

Aujourd'hui, c'est **Akira**, une chienne de 6 ans, qui est l'animal de compagnie de la famille. Sur la table de toilettage, on voit **Luna** uniquement pour les besoins de la photo. Le lapin dans les bras d'Audrey s'appelle **Évoli**.



Sa vocation de toiletteuse est venue un jour où Audrey accompagnait son papa chez un toiletteur bordelais pour les soins d'Ouragan. La suite fut évidente : formation de 3 années à Marmande pour obtenir en juin 2017 le diplôme d'État officiel dont elle rêvait. C'était alors parti pour son métier.

Donc bien installée dans une pièce dédiée, Audrey s'occupe exclusivement de chiens, tous les chiens et de toutes tailles mais que des chiens. Elle travaille donc à son domicile et se rend chez les personnes qui le souhaitent dans un rayon d'environ 50 kilomètres. Son grand projet : un fourgon équipé.

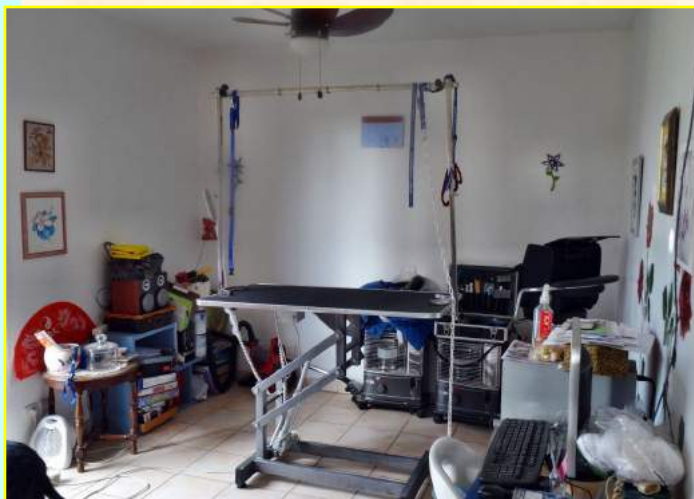
Le toilettage d'un chien n'est souhaitable qu'à partir de 5/6 mois, âge auquel les poils deviennent plus forts.



.../...

L'HISTOIRE DE CAUDROT

.../...



Audrey propose 3 options de toilettage :

Chien PETIT forfait de 25 € pour un toilettage complet **Yorkshire** ou **Shih Tzu** par exemples. Durée 2 heures pour tonte et épilation

Chien MOYEN forfait de 35 € pour un toilettage complet : **Cocker** ou **Fox-Terrier** par exemples. Durée 2 heures pour tonte ou épilation (poils morts) ou une coupe ciseau.

Chien GRAND/GROS forfait de 45 € pour un toilettage complet : **Patou** ou **Golden Retriever** par exemples. Durée 4 heures. Brossage mais pas de tonte.

Tous les chiens auront droit, pour commencer, à un bain avec antiparasifuge, shampooing et séchage. Pour le travail final de brossage, de coupe ou autre, le chien sera installé sur la table, confortablement tenu par des sangles afin de faciliter le meilleur travail possible et le confort de l'animal.

Un poil mouillé ne sera jamais correctement coupé, d'où la nécessité d'un parfait séchage.

Audrey propose aussi un service de gardiennage (tous chiens) pour 10 € par jour, nourriture fournie par les propriétaires. Carnet de santé exigé. Pas de limite connue pour la taille, Audrey ayant déjà assuré le gardiennage d'un Golden Retriever qui est un gros toutou de 30 kilos.



CONTACT aisé au 06.25.87.82.21

Le parking est facile et gratuit :

9 Clos de Sargos
33490 CAUDROT

On la trouve aussi sur **FACEBOOK** :

<https://www.facebook.com/ALT-O-POILS-1980745492209184/>

Audrey THIBAULOT



Roger NETTE, 1^{er} Adjoint au Maire

Vivre à Caudrot en 2018

L'HISTOIRE DE CAUDROT



13 Place des Tilleuls 33490 CAUDROT - 05.56.62.77.37



Prenez une comptable, mélangez-la avec un pizzaiolo, rajoutez-y une bonne poignée d'amour et une de courage, une grosse cuillère d'esprit pratique et critique et un zeste d'espièglerie. Mixez le tout, mettez à reposer et servez frais ! Alors, c'est bon ? Ça s'appelle **AU DOUX PASSAGE** et vous pouvez en consommer à volonté, aucun danger, à part celui ... d'avoir envie de revenir ...

Ensemble depuis Octobre 2000, **Solange** et **Romuald** se sont rencontrés alors qu'ils travaillaient dans un Dépôt de pièces automobiles Bordelais. Romuald, qui avait tenu pendant un an une petite pizzeria qui marchait bien (essentiellement à emporter), a transmis le virus à Solange et ils n'eurent de cesse que de trouver un endroit où s'installer.

Ils sont à Caudrot depuis qu'ils ont ouvert AU DOUX PASSAGE le 19 juillet 2005, après un coup de cœur pour le village, la terrasse existante et le parking aisé. C'était déjà une pizzeria qui s'appelait PIZZA PARK.

Il fallut trouver un autre nom qui vint naturellement à l'esprit de Romuald, originaire du DOUBS.

Solange fut longtemps comptable et Romuald fut cuisinier pendant 4 ans à Morteau (vous savez la fameuse saucisse) puis dans une usine agro-alimentaire, toujours à Morteau, fabriquant notamment la saucisse éponyme.

Ils déménagèrent de Bègles le 14 juillet 2005 pour ouvrir à Caudrot le 19. L'établissement en bon état leur permit de travailler immédiatement. Ce fut un excellent moment puisque la Fête Communale annuelle eut lieu le weekend qui suivit.

.../...

Vivre à Taudrot en 2018

L'HISTOIRE DE CAUDROT



.../...



Le bar et les 36 places assises de l'intérieur nous accueillent tous les midis du lundi au vendredi, toute l'année. Du 1^{er} Juin au 31 Août, tous les soirs du mardi au samedi. Du 1^{er} Septembre au 31 Mai, nous sommes accueillis les soirs des jeudis, vendredis et samedis. La terrasse de 36 places assises ouvre dès que le temps le permet.

Le bar propose du vin au verre et des bières belges de dégustation en bouteille. Il y aussi de la bière pression et des **TAPAS** à la belle saison.

Tous les jeudis soir approximativement (cela peut varier) du 15 juin au 15 août : soirée MOULES-FRITES (vraies frites maison).

Carte complète avec deux propositions phares :
Formule à 14 € (Entrée/Plat ou Plat/Dessert + Café) et Menu à 18 € Entrée/Plat/Dessert.

Toutes les pizzas sont possiblement à emporter.



L'été 2018 verra la retransmission de matches de la Coupe du Monde de Football et quelques soirées à thème comme, par exemple, une soirée MOJITO / TAPAS.

Une page FACEBOOK donne des nouvelles, on la trouve sans souci en demandant AU DOUX PASSAGE.

Bon Appétit



Roger NETTE, 1^{er} Adjoint au Maire

Vivre à Caudrot en 2018

L'HISTOIRE DE CAUDROT

Laurie BABIN



Mais qui êtes-vous donc Laurie, vous que les parents et les enfants du périscolaire, les enseignantes également, sans parler des élus et sans doute d'autres personnes côtoient tous les jours, ou presque ?

Née à Langon en 1990 sous le signe du Sagittaire, vous êtes la fille de Patrick et Sylvie, habitants de Saint-André-du-Bois, la sœur cadette de Géraldine qui vit à Castets-en-Dorthe et vous êtes notamment une grande sportive que votre allure et votre ligne soulignent. Votre grand-mère maternelle Madame Marie-Lucienne CHAPELLE, décédée en 2016 à 91 ans, habitait Caudrot.



Après la maternelle à Saint-André-du-Bois, une scolarité primaire à Sainte-Foy-la-Longue puis à Saint-Laurent-du-Bois, votre cycle secondaire fut studieux et fructueux puisque sanctionné par un Bac littéraire en 2009. Les chiens ne faisant décidément toujours pas des chats avec papa Président emblématique de La Raquette des Coteaux, la voie sportive était tracée : à Soustons pendant un an et demi pour une formation d'Educatrice Sportive (CREPS) et l'obtention du Diplôme d'Etat de niveau IV le B.P. EPS APT (Activités Physiques pour Tous).



Dans le cadre de cette même formation, vous avez obtenu le diplôme de Directrice Accueil de loisirs périscolaires et séjours, tout cela en alternance avec des stages au sein d'A.V.L. et d'autres structures comme le Club de Basket de Barie et le Club de tennis de Langon.

Bien occupée vous fûtes et Caudrot vous attendait en 2014 pour animer nos activités périscolaires. Du lundi au vendredi, vous êtes chez nous et le samedi matin, tennis à Saint-Pierre d'Aurillac et Saint-André-du-Bois. Pas le temps de vous ennuyer, n'est-ce pas ?

Vous êtes donc chez nous tous les matins des 5 jours de 8 à 9 h et les 4 après-midis de 15 h 45 à 18 h. D'autres animatrices sont présentes : Aurélie, Josiane, Corinne, Armelle, Fabienne, Christelle.

.../...

Vivre à Caudrot en 2018

L'HISTOIRE DE CAUDROT



Laurie BABIN

A.V.L.
ASSOCIATION
VACANCES / LOISIRS



Le mercredi après-midi, vous êtes aussi présente pour accompagner les enfants qui vont au Centre de Loisirs d'A.V.L. par un bus du SISS.

Vous faites aussi preuve de création avec, pour le dernier Noël, une semaine spéciale périscolaire relatée par vous-même à la page 25 de ce numéro. C'est l'idée : créer un événement particulier et nouveau avant chaque vacance scolaire : soirée contes, masterchef cuisine, chasse au trésor, etc.

En juin 2017, vous avez organisé une mini kermesse à laquelle tous les enfants ont participé en fabriquant notamment les stands.

En octobre, un défilé de mode pour lequel les 7 plus grands devaient habiller les maternelles. Des parents, des enseignantes furent présents pour admirer les créations en tissu et papier crépon.

Comme vous avez décidé de ne jamais rester inactive, vous donnez également des cours de STEP et de GYM à Saint-Pierre d'Aurillac et vous animez des balades avec les seniors (GYM aussi).

Enfin, pendant les quelques heures qui vous restent, vous êtes à votre bureau d'A.V.L. pour l'Organisation de séjours et mettre au point les balades hebdomadaires des seniors de la Résidence Autonomie de Saint-Pierre d'Aurillac (Minibus A.V.L.).

16 ados, dont 3 Caudrotais vous accompagneront en Corse du 8 au 13 juillet 2018 (un séjour parmi d'autres passés et à venir) et vous aurez préalablement participé au LOTO du 31 mars à Caudrot.

Pour avoir discuté avec pas mal de parents, tout le monde vous apprécie, Laurie, et la question ne se pose pas pour les enfants. Ne changez rien et surtout restez avec nous.



Roger NETTE, 1^{er} Adjoint au Maire



BIEN-VIVRE ENSEMBLE À CAUDROT

C'est avec grand plaisir que notre groupe de parents d'élèves représentants au conseil d'école a accepté une tribune dans ce bulletin communal !

Un communiqué de presse du Département de la Gironde est tombé le 27 novembre dernier en annonçant :

« COLLÈGE DU PIAN-SUR-GARONNE - PAS DE MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE »

Tandis que la Mairie affichait l'information officielle sur le panneau de l'école, nous nous sommes empressés d'informer tous les parents par un mot dans les cahiers et dont voici l'essentiel :

« Au-delà de nos actions dans le cadre de l'école primaire, il était primordial d'être présents, persévérants et de gagner la partie pour le collège de Pian, sujet urgent par la faible marge de manœuvre que nous avons sur le calendrier. Nous nous sommes engagés pour le bien-être des enfants. L'inquiétude des familles a occasionné une forme de mal-être en ce mois de novembre et notre rôle était de rassurer et d'être de ce combat. Nous avons permis, en collaboration avec la municipalité, de rétablir la sérénité dans le village et une forme de continuité logique à l'école de Caudrot.

Pour rappel, les CM1 et CM2 sont inscrits dans le cycle d'acquisitions 3 avec les 6^{èmes} et la préparation de ce passage est à mener avec le collège accueillant, donc nos actions ne vont pas s'arrêter ce jour. Au cours de l'année, nous allons vous solliciter pour améliorer les conditions de vie de l'école de Caudrot et sonder les familles sur les rythmes scolaires notamment.

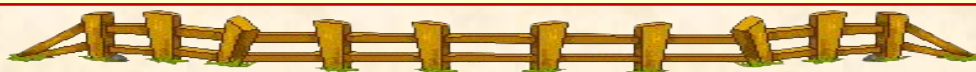
*Vous l'avez compris, seul on va plus vite, mais **ENSEMBLE** on va plus loin !!! Alors n'hésitez pas à revenir vers les élus pour toutes suggestions. »*

Puis, nous avons reçu une lettre de remerciements signés de Monsieur JAUSSEMERAND, dont je vous livre quelques extraits :

« Voilà un bel exemple d'un fonctionnement démocratique, basé sur la concertation, qui respecte la méthode affichée par le Président Jean-Luc GLEYZE lors de sa prise de fonction et dans ses actes quotidiens. Une mention spéciale à vous les parents d'élèves qui ont su, dans le calme et la réflexion, trouver les mots qui ont convaincu les élus qu'ils faisaient fausse route. Un homme seul n'est rien, la vie et la gestion d'une cité est l'amalgame des administrés et des élus qui souhaitent construire ensemble un lieu de vie adapté à leur espérance. »

Je m'associe à ces remerciements pour les transmettre à tous les parents et élus qui se sont mobilisés pour collecter plus de 120 signatures en moins de dix jours ! La synergie de toutes nos volontés et compétences a eu gain de cause, c'est très bien pour le village et, à voir le sourire des parents et des enfants à l'école le lendemain matin de l'annonce officielle, c'était la plus belle récompense de nos engagements !

Delphine CHEBASSIER Représentante des Parents d'élèves au Conseil d'école



PAS DE CHANGEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE GRÂCE À UNE LARGE MOBILISATION

D'un commun accord entre la municipalité et les parents d'élèves représentants au conseil d'école, nous avons souhaité rappeler la réussite de notre étroite collaboration durant l'épisode du projet de modification de la carte scolaire en Novembre dernier. Résultat non des moindres au vu de la taille de nos petites communes par rapport à la grosse machine qu'est le Conseil Départemental !

Notre mobilisation commune, rapide et coordonnée - parents d'élèves et élus de Caudrot et Saint- Martin-de-Sescas - a permis de faire valoir les besoins spécifiques des parents et leurs enfants sur notre territoire rural et d'être entendus puisque le Conseil Départemental a retiré le projet.

Le maintien de cette continuité de notre école de Caudrot avec le collège de Pian supposera un effort financier du Conseil Départemental dont nous sommes conscients et qui, de fait, va aussi répondre à la tendance actuelle d'explosion démographique qu'il a déjà lui-même constaté sur notre territoire.

Nous ne manquerons pas de rester attentifs aux engagements d'investissement prévus au Collège de Pian afin de garantir des conditions d'accueil de qualité et pérennes pour nos enfants.

S'il fallait encore convaincre que la mobilisation peut porter ses fruits, notre municipalité souhaitait saluer le travail des parents d'élèves de Caudrot.

Sandrine GARRELIS 4^{ème} Adjointe au Maire

Vivre à Caudrot en 2018

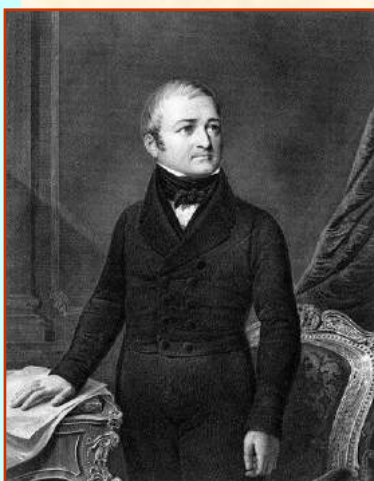
*Caudrot entre deux
Révolutions
1830 - 1848*

L'HISTOIRE DE CAUDROT

*Les Maires de
Caudrot de 1832
à aujourd'hui*

À A-C, pour une aide qui m'a été précieuse

En janvier 1835, le Maire de Caudrot, **Mathieu RASTEAU**, élu en 1832, est obligé - sur ordre du Sous-Préfet de La Réole - de convoquer une réunion du Conseil Municipal afin que celui-ci procède à la nomination de son successeur choisi par les autorités. Pourtant, en 1830, les français ont renvoyé **Charles X**, le dernier des Bourbons, dont ils jugeaient le régime trop autoritaire. Ils l'ont remplacé par son cousin, **Louis-Philippe**, un Orléans, qui se présentait comme plus libéral, le « Roi-Citoyen ». N'a-t-il pas pris le titre de Roi des Français plutôt que celui, traditionnel, de Roi de France. Au niveau local, celui de notre commune, nous pouvons constater que peu de choses semblent avoir changé, la main du pouvoir central reste bien ferme.



Adolphe THIERS années 1840,
par Luigi CALAMATTA

Une des premières questions que le nouveau Maire, **Élie DEBUC**, doit régler, est une affaire de chemin ! Deux habitants de Caudrot ont en effet entrepris, à hauteur de Lesparre, d'ouvrir un passage entre la Route Royale et le Dropt, sans même en avoir informé la Mairie. Le registre municipal précise : « vers la cale d'embarquement du port de Lesparre sur le Dropt ». Monsieur le Maire tient à préciser au Conseil que le Sous-Préfet l'a informé que le dossier de l'affaire est sur le bureau du Ministre de l'Intérieur qui n'est autre que le déjà très présent **Adolphe THIERS**.

Étrange régime que cette Monarchie de Juillet qui voit une simple histoire de petit chemin à Caudrot suivie par le Ministre de l'Intérieur depuis Paris. Décidément, tout est sous contrôle. De toute façon, le Conseil Municipal décide de ne pas suivre les « perceurs de chemin ». En effet, il constate qu'il existe déjà un chemin au-dessus, à Casseuil, formé à travers les alluvions, entre la Route Royale et le Dropt ainsi qu'un autre au-dessous (donc à Caudrot) et lui aussi à très peu de distance.

Inutile donc d'en créer un nouveau qui, de toute façon, sera inutilisable pendant les périodes de pluies ou de crues et inutile en été lorsque le tirant du Drop ne permet plus la navigation. Enfin, un conseiller fait remarquer que l'embouchure du Dropt a tendance à descendre vers l'aval de la Garonne. En 1796, elle se trouvait à Casseuil et donc, dans quelques temps, le nouveau chemin n'aboutira plus à rien.

La question du chemin est donc réglée par le simple bon sens et Monsieur THIERS peut ranger son dossier et laisser Caudrot en paix.

.../...

RASTEAU Mathieu	1832-1835
DEBUC Élie	1835-1846
BRANLAT Vital, aîné	1846-1848
CHARLOT Pierre	1848-1849
PAULY Jean	1849-1864
CHARLOT Pierre	1864-1870
SAINT-BLANCARD Daniel	1870-1872
BRANLAT Vital	1872-1874
CHARLOT Pierre	1874-1878
BRANLAT Vital	1878-1882
LACOSTE Louis-Bruno	1882-1884
BRANLAT Paul	1884-1900
LACOSTE Vital-Bruno	1900-1912
BRANLAT Paul	1912-1919
CHARRON Gabriel	1919-1938
CHARLOT Henri	1938-1947
FERBOS Valmy	1947-1953
RIFFAUD André	1953-1971
MEVELLEC Jean-Pierre	1971-1977
DUPIOL Arnaud	1977-1983
LAPORTE Roland	1983-2014
JAUSSERAND Jean-Pierre	2014-

Vivre à Caudrot en 2018

L'HISTOIRE DE CAUDROT

.../...

Une autre affaire est à régler de façon urgente. Le receveur des impôts de Caudrot s'est plaint auprès de Monsieur le Maire du fait qu'il ne peut pas recouvrer les impôts fonciers qui concernent les propriétés situées sur l'emplacement des anciens fossés de la ville, car la liste des nouveaux propriétaires n'a jamais été établie. En 1789, après la démolition des remparts, les fossés n'ayant plus de raison d'être, les terrains ont été lotis et vendus par la ville. Ils semblent également avoir fait preuve d'un « plan d'urbanisme », car nous pouvons constater, encore aujourd'hui, que toutes les maisons construites l'ont été dans un même alignement - celui de la porte de la Ville qui a été avancée - et qu'elles sont toutes de la même hauteur. Les fossés, eux, n'ont pas eu à être comblés, ils se sont tout naturellement transformés en caves pour les maisons construites sur leur dessus.

Enfin, il est à noter que ceux qui ont acquis ces terrains ont fait une bonne affaire puisque, de 1789 à 1835, soit pendant 46 ans, ils n'ont pas payé d'impôts fonciers. Voilà un bien surprenant royaume dont le gouvernement s'inquiète d'une pauvre histoire de petit chemin de campagne alors que, dans le même temps et alors qu'il occupe le pouvoir depuis cinq ans, il n'est pas capable de faire rentrer les impôts. En 1848, les Français en auront définitivement assez de leur « Roi-Citoyen » et l'enverront, comme son prédécesseur, sur le grand chemin ... de l'exil.

*Caudrot entre deux
Révolutions
1830 - 1848*



Le confluent Drot-Garonne
selon Cassini
(levés commencés en 1760)



DEPART PRÉCIPITÉ DE LOUIS PHILIPPE DU CHATEAU DES TUILERIES (24 Février 1848)
(Il devait chasser comme Charles X.)

JPV

Jean-Paul VAILLANT

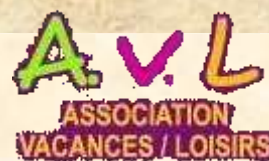


Il ne peut y avoir de révolution
que là où il y a conscience

Jean JAURÈS

BIEN-VIVRE ENSEMBLE À CAUDROT

Périscolaire



Tous les ans, l'accueil périscolaire de Caudrot organise une décoration sur le thème de Noël ainsi qu'un événement particulier le dernier jour avant les vacances (grand jeu, goûter de Noël ...). Cette Année, l'équipe d'animation a préféré œuvrer sur toute une semaine.

Décoration de la Place des Tilleuls le 18 décembre 2017
en page de couverture

La semaine a débuté par la création de décorations pour notre magnifique village qui ont été installées sur la Place des Tilleuls.

Mardi 19, les CM2 nous ont présenté une magnifique pièce de théâtre « Le Père Noël et les rennes sont malades » préparée en amont avec **Fabienne**. Un grand moment de rigolade ! Une douzaine de résidents du Clos des Acacias accompagnés par **Valérie CHALONS**, des conseillers municipaux, des parents, des habitants du village, quelques enseignantes et tous les enfants étaient au rendez-vous.



La semaine s'est poursuivie par un petit déjeuner (chocolat chaud, pâtisserie ...) puis, le jeudi 21, un surprenant spectacle de magie présenté par **YVES allias DOMINO**. Pendant une demi-heure, **DOMINO** a proposé des tours de magie que tous ont appréciés et, à la fin de son spectacle, il a fabriqué un ballon original pour chaque enfant. Il était bien le seul à parvenir à les gonfler ...



La semaine s'est clôturée par des histoires joliment contées par **NADÈGE**. Une semaine d'émerveillement pour les grands et les petits.



La dame en compagnie de notre Maire, résidente du Clos des Acacias, a eu 100 ans le 26 juin 2017. Elle se prénomme Françoise et a déclaré s'être bien amusée .

Laurie BABIN
Animatrice A.V.L. du Périscolaire à Caudrot



Vivre à Caudrot



LA VIE ASSOCIATIVE

L'atelier de Peinture : **HISTOIRE DE COULEURS** de CAUDROT



Les cadeaux remis lors de la tombola

Le 9^{ème} **SALON DES ARTS** a tenu toutes ses promesses. Un espace entièrement repensé a permis à nos exposants et visiteurs d'apprécier les œuvres de chacun des 46 artistes.

Histoire de Couleurs propose chaque mois à ses adhérents un atelier réservé entièrement au dessin avec toujours l'excellent **Jean Guy DAGNEAU**. Son calme et sa maîtrise du dessin nous ont permis, même aux débutants, d'appréhender l'œuvre choisie avec plus de sérénité.



Histoire de Couleurs a proposé à ses adhérents un stage de peinture aux couteaux avec l'artiste **Marc GIRARDOT** (les 27/28 février et 1^{er} Mars 2018).

Contact @ Histoire de couleurs : annemariesenil@yahoo.fr

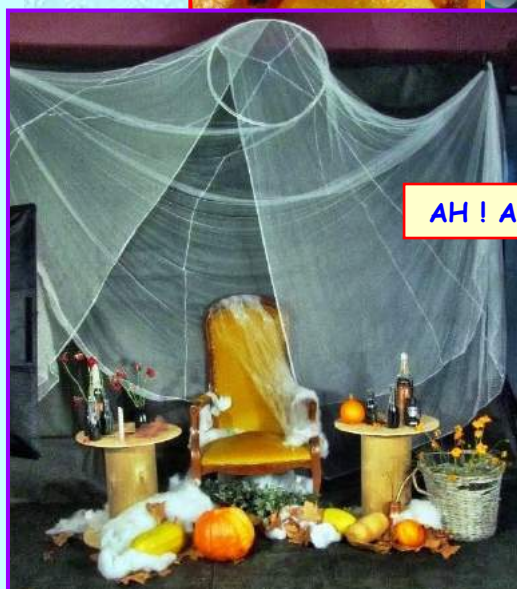


Encore une belle réussite pour la Boum Halloween 2017 avec cette année une mention toute spéciale pour les talentueuses mams qui confectionnent de magnifiques en-cas dans le thème ou bien de véritables pépites à croquer offertes par la Biscuiterie d'Estelle ! Il ne restait plus qu'à installer le décor et surtout le studio labo-photo d'**Alexandra LEBOT** ...



Place aux maquillages et danses les plus diaboliques pour finir par momifier nos parents !!!

AH ! AH ! AH ! AH ! Vivement la Boum Halloween 2018 !!!



Rendez-vous de Mars : **Concert de TÉLÉGRAM le 17, Carnaval Princesses et Chevaliers le 24** ... sans oublier notre participation à la **Chasse à l'œuf le 2 Avril** avec les chocolats offerts par la Municipalité et le café offert par le Club de Foot La Vaillante que nous remercions chaleureusement !

Sandrine GARRELIS 4^{ème} Adjointe au Maire



Vivre à Caudrot



LA VIE ASSOCIATIVE



Jean-Claude

Lors de l'Assemblée Générale du jeudi 4 janvier 2018, Monsieur AUDEBERT, Président depuis 6 ans, ne souhaitant pas continuer nous a présenté sa démission.

L'héritage de la succession est important. En effet, ce dernier avait créé de nombreuses activités qui ont permis de dynamiser le club.

Pour cet investissement, de la part du bureau et de tous les adhérents : **MERCI, JEAN-CLAUDE !**

Le renouvellement du bureau fut difficile à assurer, manque de volontaires. Après quelques semaines, un nouveau bureau a vu le jour avec trois nouveaux membres :

Madame Colette HERNANDEZ
Monsieur José PUIG
Monsieur Jean-Louis MONTHUS

Nouveau bureau élu le 25 janvier 2018

Président : Jean-Michel BAILLOU
Président Adjoint : Lise TORRÈS
Trésorier : Bernard MARCHE
Secrétaire : Renée LACAZE



Nous avons désigné des référents responsables d'activités :

LOTO du 4 février 2018 :

Résultats positifs.
Merci aux
généreux
donateurs.

Gymnastique et marche : Jean-Claude AUDEBERT

Couture : Dominique PUIG

Photos numériques : Paul PERENNÈS

Club photos : Gérard GUTIERREZ

Randonnées : Pierre-Jean RECLUS

Jeux de société : Marie-France GUIRAUDON, Colette HERNANDEZ

Scrabble : Lise TORRÈS

PROJETS de VOYAGES 2018

5 avril - MÉZIN (47) :

Visite du village
Visite du musée du liège et du bouchon
Exposition du centenaire de la guerre 14/18
Repas
Visite de la cave coopérative
Visite de la Chocolaterie de la Cigale à Nérac
50 € tout compris, les inscriptions sont ouvertes.

24 mai - PUJOLS (47)

Visite du village
classé plus beau village de France

Une rose d'automne
est plus qu'une autre exquise



Notre association vient de tenir son assemblée générale annuelle. Elle a été l'occasion de faire le bilan 2017. Nous avons terminé l'année avec 498 cartes de pêche vendues :

305 adultes : 156 permis départementaux avec le club halieutique et 149 permis départementaux.

14 permis découvertes dames,

55 jeunes de 12 à 18 ans

79 enfants de moins de 12 ans.

Également, nous avons délivré 41 cartes journalières et 4 hebdomadaires



Cette arrivée de pêcheurs nous a permis de nouveaux investissements pour réaliser, en novembre 2017, un alevinage important en Garonne et au Dropt : 130 kg de brochetons, 50 kg de perches et 700 kg de magnifiques carpes miroir.

Nous essaierons les prochaines années de participer avec la Communautés de Communes de donner à notre port le visage qu'il avait il y a quelques années avant que VNF n'en abandonne l'entretien. Nous y sommes prêts.

Côté finances : 5.245,57 € de dépenses pour 4.256,50 € de recettes, soit un déficit de 989,07 €. C'était notre choix et nous avons puisé dans les économies des années antérieures, ce qui nous permet de terminer avec un avoir de 3.813,85 €. Belle santé financière donc ! Tout ceci nous permet d'envisager 2018 avec optimisme et de poursuivre nos activités.

Rapports moral et financier ont été adoptés à l'unanimité après le quitus au trésorier par les vérificateurs aux comptes.

Nos garde pêche bénévoles au cours de 7 sorties ont contrôlé 31 pêcheurs différents sans constater d'infraction.

Les cartes de pêche 2018 ont légèrement augmenté pour les adultes seulement :

- Départemental 74 €, National 96 €
- Découverte dames 33 €
- Jeunes 20 € et enfants 6 €.

Ces trois derniers valables dans toute la France.

Dates d'ouverture :

Truite : 10 mars au 16 septembre

Carnassiers : 1^{er} mai au 16 septembre

Gâtes : 21 avril



Attention tailles des carnassiers

Black bass : 40 cm.

Sandres : 50 cm

Brochets : 60 cm

Pour les carnassiers cités, le maximum de prises est de 3 par jour dont 2 brochets.

Carte de pêche en vente à **CARP STORY** à Saint-Macaire ou cartedepeche.fr

Bonne année de pêche à toutes et tous.

A bientôt au bord de l'eau.



Le plus gros poisson de la rivière ne le devient
qu'en ne se faisant jamais attraper
Extrait du film "Big Fish" (2003)

Le président **Michel BENITO**



Etat Civil, depuis le Bulletin d'Octobre 2017



Les nouveau-nés

DELILE GATE Talva

GODIN Sacha

LOPEZ DAYRES Sandro

LUCAS Scianell



Ceux qui se sont unis

RAMBAUD Pierre et REOUTA Natalia



Ceux qui nous ont quittés :

EZQUERRA Anne-Marie

FERRAND Claude

Renseignements utiles 1



MAIRIE : Secrétariat

Le secrétariat est ouvert :

Lundi - Mardi - Jeudi de 14 h 00 à 18 h 00

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 - Permanence des adjoints de 18 à 19 h

Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Téléphone : 05.56.62.81.23

Courriel : mairiecaudrot@orange.fr Site : <http://caudrot.fr>



PERMANENCE

2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9 h 30 à 12 h

après avoir pris rendez-vous au

Centre Médico-Social de Cadillac au 05.57.98.12.00

Recensement militaire : Les filles et les garçons nés en 2002 doivent se faire recenser, après avoir eu 16 ans.



Bibliothèque Municipale

A votre disposition
(sauf imprévu)

Le mercredi de 15 h 00 à 16 h 30

Le samedi de 14 h 30 à 16 h 00



Assistants maternelles

Madame **MOREAU Christine** 05.56.62.72.65

Madame **MARTIN Valérie** : 09.50.81.54.60
ou 06.15.48.64.86

Madame **TESSIER Chantal** : 09.53.34.47.98

RAM (Relais Assistante Maternelle) : 05.56.63.84.25



LA POSTE

Lundi au vendredi
13 h 30 à 16 h 30

Samedi : fermé



Centre de RECYCLAGE de Langon

Horaires d'ouverture

Lundi de 13 h 30 à 17 h
Mardi-mercredi-jeudi-vendredi de 9 à 12 h / 13 h 30 à 17 h
Samedi de 9 à 16 h



Ordures ménagères

Ramassage le lundi et le jeudi matin



Au garage de l'ancienne Communauté
de Communes (à côté du cimetière)

22 mai 2018



SIPHEM - Maison de l'Habitat

47, avenue du Général de Gaulle

33190 GIRONDE-sur-DROPT

05.56.61.20.75



Conciliateur de justice

Permanence de Monsieur **Éric CORDONNIER** la
Mairie de SAINT-MAIXANT le 3^{ème} lundi de
chaque mois, sur rendez-vous au 05.56.62.03.08



Aide architecturale, Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement

Permanence de Monsieur **Jean-Noël BORD** (Architecte Conseiller)
en mairie de Saint-Macaire

tous les 3^{èmes} vendredis de 14 à 17 h, sur rendez-vous au 05.56.63.03.64

Renseignements utiles 2



Téléphones utiles

Infirmières : 06.81.25.70.19

Cabinet Docteur GUICHENEY : 05.56.27.46.95

SUDGIMAD (Santé Garonne) : 05.56.62.75.00

Clinique Sainte Anne : 05.57.98.03.03

Ambulances : 05.56.62.81.10

Taxi 2G : 06.75.75.32.61

Pharmacie des Tilleuls : 05.56.62.80.06

Hôpital Pasteur : 05.56.76.57.57

Médecins

En semaine de 20 h 00 à Minuit
Le week-end le samedi de midi à 20 h. et le dimanche de 8 h. à minuit. Les jours fériés de 20 h à Minuit

UN SEUL NUMÉRO : 05.56.61.21.61

Vous serez orientés vers un médecin généraliste

En cas d'URGENCE, appelez le 15

Médecin de GARDE sur INTERNET :

www.ordre-medecins-gironde.org/

PHARMACIES

Mars

Le 18 BONNEFOND à Monségur

Le 25 DES TILLEULS à Caudrot

Avril

Le 1^{er} FAURY-VASQUEZ à La Réole

Le 2 FAURY-VASQUEZ à La Réole

Le 8 ANDRAUD-HUE à Castets-en-Dorthe

Le 15 MIRAMBEAU à la Réole

Le 22 FAURY-VASQUEZ à La Réole

Le 29 DU ROUERGUE au Rouergue

Mai

Le 1^{er} CAMERIN-TROUILLOT à Lamothe-Landerron

Le 6 BONNEFOND à Monségur

Le 8 DES TILLEULS à Caudrot

Le 10 DE CHAUMONT-HELIAS à Gironde-sur-Dropt

Le 13 CAMERIN-TROUILLOT à Lamothe-Landerron

Le 20 LES ARCADES à Sauveterre-de-Guyenne

Le 21 MIRAMBEAU à la Réole

Le 27 ANDRAUD-HUE à Castets-en-Dorthe

Juin

Le 3 DE CHAUMONT-HELIAS à Gironde-sur-Dropt

Le 10 DU ROUERGUE au Rouergue

Le 17 BONNEFOND à Monségur

Le 24 DES TILLEULS à Caudrot

ATTENTION, des changements peuvent avoir lieu en cours de période

UN SEUL NUMÉRO : 05.56.61.21.61

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX

Permanence médicale téléphonique
05.56.96.40.80



Gare de LANGON : 3635

Centre Anti-Tabac

8, rue Treuils 33000 BORDEAUX
05.56.99.39.66

SIDA Info Service

1, rue Guérin 33000 BORDEAUX
05.56.11.02.18

PLACE DES TILLEULS : Un fourgon aménagé en bureau pour un accès de tous au numérique

A Caudrot, tous les mardis des semaines impaires de 10 à 12 h. Premier le 13 mars, deuxième le 27 mars, troisième le 10 avril et ainsi de suite ...



CONSULTATION et ACTUALISATION
des dossiers administratifs,
rédaction de CV,
lettre de motivation,
courriers divers.

DOCUMENTATION
à disposition

INFORMATION sur les partenaires locaux et manifestations culturelles du territoire

MISE EN RELATION avec les organismes ou associations en fonction de la demande

APEFEM 10 Rue des Jacobins 33190 LA RÉOLE
07.72.29.39.22

Courriel : apefem.ruralite@orange.fr

Bulletin communal

Mars 2018

EPILOGUE

Directeur de la Publication : Jean-Pierre JAUSSEMERAND

Les rédacteurs : Jean-Pierre JAUSSEMERAND, Roger NETTE, Édouard LENGAIGNE, Carole BRAU, Sandrine GARRELIS, Raymond VEUX, Odile RAMBAUD, François DUMEAU

Rédacteur invité : JPV (Jean-Paul VAILLANT)

Rédacteur en Chef : Roger NETTE, en charge de la Commission COMMUNICATION.

Créations informatique et artistique : Roger NETTE



FRELONS ASIATIQUES

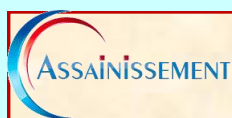
Ils vont revenir ! Protégez-vous !

Des pièges comme celui-ci
sont à votre disposition en Mairie



J'ai bien reçu votre bulletin de la
mairie et je vous pose la question :
c'est avec notre argent que vous
écrivez des âneries comme ça ?

BÊTISIER DES MAIRIES



La **SOGEDO** nous signale de nombreuses pannes dues en grande partie à des objets durs et des lingettes qui sont retrouvés dans le réseau d'assainissement public. L'introduction de ces corps a pour conséquence la détérioration des pompes hydrauliques réparées un peu partout sur le territoire de la commune.

Pour un bien-être général et éviter des dépenses d'entretien accrues, nous rappelons donc à tous les usagers l'interdiction de jeter ce type d'objets dans les toilettes, donc dans le réseau d'assainissement public.

Les équipes de maintenance du réseau et la municipalité vous en remercient.

Paroisse de Caudrot

La paroisse de Caudrot est rattachée depuis plusieurs années au Secteur Paroissial de Langon. Ce secteur compte 35 paroisses et il est « géré » par un conseil pastoral, composé de membres élus de tous les « clochers », qui se réunit à Langon.

Depuis 2/3 ans, les 2 prêtres qui desservent le secteur ont également en charge un autre secteur : celui de Podensac qui comporte 9 « clochers », un seul prêtre à la retraite se trouve à Podensac, il y a donc fusion entre les 2 conseils pastoraux. Les fêtes de Pâques seront célébrées cette année à Barsac pour les jeudi, vendredi et samedi saints : samedi la « veillée pascale » se déroule donc à Barsac à 21 h. Quant au dimanche de Pâques, ce sera à Langon à 11 h.

Certains paroissiens se plaignent de ne pas avoir de messe le dimanche : malheureusement les 2 prêtres ne peuvent assurer que 3 messes chacun par week-end, réparties sur les deux secteurs. C'est ainsi qu'à Caudrot la messe n'est dite qu'un dimanche par trimestre. En semaine, des messes ont lieu dans quelques paroisses et dans des maisons de retraite. À Caudrot, c'est le deuxième jeudi du mois à 15 h 30 au Clos des Acacias.

En ce qui concerne les célébrations d'obsèques dans le secteur de Langon, 6 laïcs ont été nommés et formés par le Diocèse de Bordeaux pour diriger ces célébrations, en l'absence de prêtre. Ces laïcs ne sont pas diacres, ils ont une mission temporaire de 6 ans, renouvelable. Pour tous renseignements : baptême, mariage ... vous pouvez vous adresser au presbytère de Langon : par téléphone 05.56.62.32.76 ou par mail : eglisenlangonnais@wanadoo.fr



Odile RAMBAUD